



**Municipalité  
de  
St-Didace**

## AVIS PUBLIC

La Municipalité de Saint-Didace requiert des soumissions pour :

Réfection de voirie – Route 349 - Phase 3

Objet du contrat : la Municipalité projette d'effectuer des travaux de reconstruction de chaussée, remplacement de ponceaux ainsi que du pavage sur la Route 349 - Phase 3 ( $\pm$  3 417 m). Le soumissionnaire qui se verra octroyer le contrat devra réaliser les travaux selon les plans et devis produits par la municipalité en date du 15 décembre 2021.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Date d'ouverture des soumissions : le lundi 14 février 2022 à 11 h 00.

Lieu du dépôt des soumissions : Municipalité de Saint-Didace, A/S de Mme Chantale Dufort, 380 rue Principale, Saint-Didace, Québec, J0K 2G0.

La présente offre est conditionnelle à la confirmation de l'approbation par le MAMH (Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation) des règlements d'emprunt et de la lettre de confirmation de TQ (Transports Québec) de l'aide financière du programme d'aide à la voirie local, volet – redressement des infrastructures routière locale.

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du SÉAO. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SÉAO.

Une garantie de soumission de 10 % du prix soumis doit accompagner la soumission.

Donné à Saint-Didace, ce 10 janvier 2022.

*Chantale Dufort dg*

Chantale Dufort  
Directrice générale  
Municipalité de Saint-Didace